



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.683

OBJET : CULTURE - AFFAIRES PROVENCALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Arlette OLLIVIER donne lecture du rapport ci-joint.



07.10

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : Mme Arlette OLLIVIER

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CULTURE - AFFAIRES PROVENCALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Chaque année, les manifestations culturelles organisées par les associations œuvrant dans le domaine de la culture provençale, accueillent un public toujours plus nombreux. Que ce soit les animations sur le domaine public, les expositions, l'enseignement de la langue et de la musique, ou même l'édition et le collectage, l'engouement pour les activités et le patrimoine culturel provençal ne cesse de s'accroître. Des jeunes collégiens apprennent le provençal, des adolescents suivent des cours de pratique musicale des instruments typiques.

Pour permettre le bon déroulement de ces manifestations et initiatives culturelles proposées par les différentes associations œuvrant pour la culture provençale, la Ville leur attribue des subventions destinées à soutenir leurs activités. Ces actions d'animation, de diffusion et de formation conduites, en collaboration avec la Ville, sur l'ensemble du territoire de la commune et du Pays d'Aix, contribuent à la sensibilisation du public, à la richesse de la culture provençale, et participent à une dynamique de terrain indispensable à la vitalité du paysage culturel aixois.

Dans ce cadre je vous propose l'octroi d'une subvention complémentaire à l'association "**Centre d'Oralité de la Langue d'Oc**" (Col'oc). En effet, lors du Conseil Municipal du 8 mars 2010 (*délibération n° 2010-217*), vous avez déjà voté pour cette association l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 euros afin de l'aider dans son fonctionnement. Ce montant prend en considération le développement, l'importance de cette association et le rôle fondamental qu'elle joue dans la conservation du patrimoine ainsi que de la ressource qu'elle représente pour la Ville.

Enfin, je vous propose aujourd'hui d'allouer aux diverses associations relevant de la culture provençale et au titre du budget 2010, les subventions dont le montant figure sur le tableau, ci-après.

association	dotation 2008 (montant en €)	dotation 2009 (montant en €)	obtenu 2010 (montant en €)	proposition 2010 (montant en €)	total
Académie du Tambourin	5 692	0	0	3 200	3 200
Li Balaire dóu Rèi Reinié	3 000	3 500	0	3 500	3 500
La Belugo de Pue-Ricard	800	1 000	0	1 200	1 200
Bénédiction-Calisson.com	0	0	0	1 000	1 000
Col'Oc	4 600	30 000	8 000	8 000	16 000
CREO	0	1 000	0	1 200	1 200
Effort Artistique	8 500	9 000	0	9 000	9 000
Lei Farandoulaire Sestian	12 000	12 000	0	12 000	12 000
Félibrige	3 400	4 000	0	4 000	4 000
IEO 13	800	800	0	800	800
Oustau de Prouvènço	15 000	27 600	0	15 000	15 000
Lou Roudelet dei Mielo	3 000	3 000	0	3 000	3 000
Total	56 792	91 900	8 000	61 900	69 900

Ces propositions ont été validées le 18 mai 2010

Aussi, je vous demande, **Mes Chers Collègues**, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations ci-dessus les subventions pour un montant de **61 900€**
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville au chapitre 9233-6574-1720 qui présente les disponibilités suffisantes

2010.683 - CULTURE - AFFAIRES PROVENCALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**